

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2024
COMMUNE DE SAINT-BASILE

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Le jeudi 11 AVRIL 2024 à 18 h 00, le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué. Le conseil est présidé par Mr LANDREIN Michel le Maire de la commune .

Présents : LANDREIN Michel, SOUMILLE Jean-Jacques, BOZZO Jean-Daniel, BAROLLE Jean-Pierre, FELIX Raphaël, LEGRAS Marie, CROUZET Sylvie, DIAZ FELIX Monique, VALLON Bernard, REDON Sylvie, GRANGE Cristelle.

Secrétaire de séance: Barolle Jean-Pierre ,

Secrétaire de Mairie: Costecalde Marie,

ORDRE du JOUR:

=>1) Présentation des différents budgets et commentaires de Mr le Président,

ù		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
COMMUNAL	FONCTIONNEMENT	269 927, 56	567 110, 06	+297 182, 50
	INVESTISSEMENT	105 083, 61	32 035, 79	-73 047, 82
EAU ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	45 880, 19	74 536, 31	+28 656, 12
	INVESTISSEMENT	237 253, 20	363 232, 50	+125 979, 30
Compte du CCAS (1)				

(1) le compte CCAS est inclus dans le budget communal ci-dessous,

BUDGETS PREVISIONNELS pour 2024		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
COMMUNAL	FONCTIONNEMENT	614 023, 85	614 023, 85	Equilibre
	INVESTISSEMENT	214 317, 23	214 317, 23	Equilibre
EAU ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	294 895, 12	294 895, 12	Equilibre
	INVESTISSEMENT	817 959.72	817 959.72	Equilibre

Mr SOUMILLE Jean-Jacques, fait procéder au vote des comptes de gestion et administratifs pour l'année 2023 ainsi que les budgets prévisionnels pour 2024,

=> le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE tous les comptes de gestion présentés.

=>2) Taux d'Impositions;

les taux des contributions directes communales de l'année 2024 sont:

- Taxe Foncière sur le bâti : **29,37 %** le taux 2023 est reconduit.
- Taxe Foncière sur le non bâties : **43,25 %** le taux 2023 est reconduit.
- Taxe d'Habitation : **4,93 %** ...le taux de 2023 était de 4,37%.

=> le conseil municipal APPROUVE les nouveaux taux d'impositions par le vote : 10 pour et 1 contre

=>3) Points divers:

- Pour les subventions octroyées aux associations en 2024 il est prévu un montant global de 2500 euros.
- Conseil Communautaire la séance du 12 avril 2024 sera tenue à Saint-Basile.
- Avenant de la convention des transmissions des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture.
- PNR : Un poste de suppléant est attribué à Michel Landrein.
- Restaurant «Marie Café» l'ouverture est prévue le 16 avril 2024 avec les nouveaux gérants Mr et Mme RAMEAU.
- TEMPLE de LAPRAS : un devis de 15 ke est présenté pour l'étude de résistance des fondations et des murs.
- Film « Paysans Ardéchois » une projection est prévue le 11 octobre 2024 à Saint-Basile.

=> le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE les quatre points ci-dessus

Fin de séance à 21 H,

M. BAROLLE, secrétaire de séance

M. LANDREIN, le maire

